

République Française
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MAIRIE DE TURRETOT (76)

Séance du conseil municipal du 8 septembre 2025

N° 2025/67

Date de convocation et d'affichage : 01/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq le huit septembre à 18 heure 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Turretot, en séance publique sous la présidence de Mme Thérèse BARIL, Maire

Présents : Thérèse BARIL, Astrid VERDIERE, Isabelle MALVAULT, Alain BALZAC, Patrick LECOURT, Ludovic HARDY, Sophia BARIL, Isabelle LASNIER, David OLINGUE, Vincent LEMAITRE, Laurence STENGEL, Ludivine CORREIA

Absents excusés : Nicolas DUMINY ayant donné pouvoir à Isabelle MALVAULT, Vanessa TRAMOUILLE, Philippe DURECU ayant donné pouvoir à Alain BALZAC

Secrétaire de séance : Astrid VERDIERE

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3 dont 2 ayant donné pouvoir

Votants : 14

Délibération n° 2025/67

Vote Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217607167-20250908-2025-67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2025

et publication ou notification du **10 SEP. 2025**.....

OBJET : Emprunt de 500 000€ avec la caisse d'épargne de Normandie

Dans le cadre de ses travaux de réhabilitation de la salle polyvalente, la commune a contacté plusieurs établissements financiers, et après avoir pris connaissance des propositions, le conseil municipal suit l'avis de la commission de finances et, après en avoir délibéré,

décide de retenir la proposition établie par la Caisse d'Epargne de Normandie.

Article 1 : De souscrire auprès de la Caisse d'Epargne Normandie (151 rue d'Uelzen, 76230 Bois-Guillaume) un emprunt de 500 000€ (Cinq cents mille euros) dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 500 000 € (Cinq cents mille Euros)

Objet du contrat de prêt : Financements des investissements prévus au budget 2025

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle (capital et intérêts)

Type d'amortissement : annuité constante

Type d'emprunt(s) : Prêt à taux fixe

Taux d'intérêts : 4.08%

Base de Calcul des intérêts : 30/360

Commission d'engagement : 0,10 %

Versement des fonds : Possible en quatre fois jusqu'à 4 mois après la date d'édition du contrat de prêt et dans la limite maximum du 25/11/2025

Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance moyennant le respect d'un préavis de 30 jours et le paiement d'une indemnité actuarielle non plafonnée.

Article 2 :

Madame Thérèse BARIL, Maire de Turretot est autorisée à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

Article 3 :

La commune de Turretot décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an suscités
Madame La Secrétaire de Séance



Astrid VERDIERE

Madame le Maire



Thérèse BARIL